

## Le recours au CPF : une analyse territoriale

Gabin Langevin et Ronan Mahieu

La progression importante du recours à la formation professionnelle financée par le CPF depuis le lancement de *Mon compte formation* est générale : quel que soit le lieu de résidence, zone urbaine ou zone rurale, le taux de recours des actifs occupés a été globalement multiplié par deux entre 2020 et 2021. Derrière cette progression considérable et assez homogène, les taux de recours en niveau varient, en moyenne, du simple au double entre les territoires les moins denses et les plus denses. Ainsi, en 2021 dans les zones urbaines, 5,5 % des actifs occupés des espaces denses et 3,6 % de ceux des espaces de densité intermédiaire ont bénéficié d'une formation professionnelle financée par le CPF. A l'opposé, dans les zones rurales, ils sont 2,9 % dans les espaces peu denses et 2,2 % dans les espaces très peu denses.

Ces écarts de consommation résultent d'abord de spécificités socioéconomiques des territoires en termes de structure de leurs populations (âges, niveaux de diplôme, etc.), de dynamisme du marché du travail local (taux de chômage, proportions de non-salariés, etc.) et de caractéristiques des entreprises qui l'occupent (secteur d'activité, etc.). Au total, ces dimensions expliquent jusqu'à deux tiers des écarts de taux de recours à la formation entre les territoires les plus denses et les moins denses.

La structure de la consommation de formation professionnelle varie également beaucoup entre zones urbaines et rurales : une partie importante du recours plus élevé dans les espaces denses est ainsi liée aux formations au permis B. Plus généralement, alors que le permis B et les formations en langues arrivent en tête du palmarès des formations consommées en zone urbaine, les formations plus immédiatement liées à l'exercice d'un métier précis représentent une part plus importante des formations souscrites en zone rurale.

*Thématique : Salariés du privé, Territoires, Marché du travail.*

La loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel offre la possibilité à tout salarié ou demandeur d'emploi de mobiliser librement tout ou partie des droits à la formation acquis lors de son parcours professionnel et versés sur son Compte personnel de formation (CPF). Le lancement consécutif de la plateforme *Mon compte formation* fin 2019 a permis le développement rapide de la consommation de formation professionnelle financée par le CPF qui a plus que doublé entre 2020 et 2021 (de 1 million de dossiers validés à 2,1 millions, Jaumont, 2022). Le nombre de bénéficiaires suit la même tendance avec 1,64 million de personnes ayant partiellement ou totalement réalisé une formation financée, au moins en partie, via le CPF en 2021 contre 0,85 million en 2020. Le recours au CPF, mesuré ici comme le nombre de bénéficiaires d'une formation rapporté à l'ensemble de la population active (demandeurs d'emploi et actifs occupés), progresse donc de 2,7 % en 2020 à 5,3 % en 2021.

## Le recours au CPF apparaît plus élevé dans les zones urbaines

La mobilisation des droits CPF n'est pas identique selon les caractéristiques sociodémographiques des salariés, que ce soit, par exemple, suivant leur profession et catégorie sociale (PCS), leur type de contrat de travail (Langevin, 2022) ou leur secteur d'activité (Albert, 2021). Ces caractéristiques n'étant pas totalement indépendantes de la localisation géographique des personnes en emploi, le recours à la formation professionnelle n'apparaît pas uniforme sur le territoire et est notamment plus élevé en Île-de-France et dans le sud-est (Bismuth et Valéro, 2021). C'est cette relation entre lieu de résidence et mobilisation de la formation professionnelle via le CPF que cette étude se propose d'explorer.

La grille communale de densité (cf. encadré 1) développée par l'Insee vise à rendre compte non seulement de la densité moyenne de population d'une commune mais aussi de sa répartition sur le territoire communal,

### Encadré 1

#### La grille communale de densité

L'indicateur classique de densité moyenne de population (qui rapporte la population d'un territoire à sa superficie et s'exprime en habitants au km<sup>2</sup>), comme toute moyenne, ne renseigne pas sur la répartition géographique de la population au sein du territoire communal : deux communes peuvent présenter la même densité moyenne, quand bien même la population de l'une serait très concentrée sur une petite fraction du territoire communal, et celle de l'autre répartie de manière homogène sur le territoire communal.

Afin de prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, l'Insee a développé la grille communale de densité. Celle-ci s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées et c'est l'importance de la part de la population vivant dans des agglomérats qui va permettre de caractériser les communes au sein de la grille de densité.

La grille communale permet de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées ;
- les communes de densité intermédiaire ;
- les communes peu denses ;
- les communes très peu denses.

Les communes densément peuplées et les communes de densité intermédiaire constituent l'espace urbain ; les communes peu denses et les communes très peu denses constituent l'espace rural.

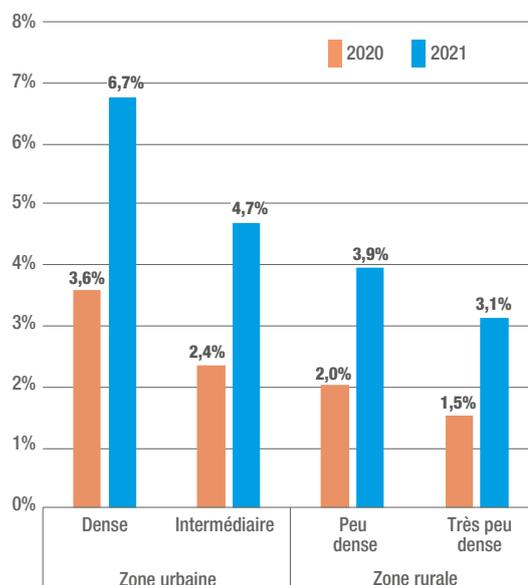
Courant 2022, une nouvelle grille de densité à 7 niveaux remplace la grille de densité à 4 niveaux utilisée dans cette étude.

selon que la majorité de sa population réside ou non dans une zone densément peuplée. Elle permet ainsi de distinguer les zones urbaines – constituées des communes densément peuplées ou de densité intermédiaire – des zones rurales – constituées des communes peu denses et très peu denses. Le rapprochement du lieu d'habitation des bénéficiaires de formations, identifié par le code postal, avec le degré de densité communale permet de caractériser l'espace dans lequel ces bénéficiaires résident (cf. encadré 2 pour une description précise de la maille géographique utilisée que nous désignerons par simplification par « code postal » dans la suite de cet article). L'analyse par code postal laisse entre autres apparaître des taux de recours très variables avec, notamment, des niveaux plus élevés dans les bassins parisien et lyonnais et sur le pourtour méditerranéen (carte 1).

Ainsi, en 2020, le taux de recours des actifs occupés dans les espaces denses (3,6 %, graphique 1) est plus de deux fois supérieur à celui mesuré dans les espaces très peu denses (1,5 %). Malgré la progression rapide de la consommation entre 2020 et 2021, ce

### Graphique 1

#### Taux de recours des actifs selon le positionnement dans la grille de densité en 2020 et 2021



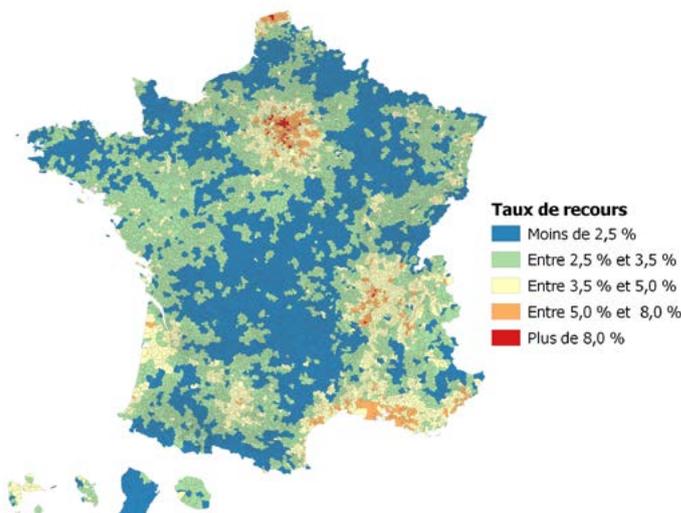
**Source** : Insee (grille communale de densité, recensement 2019) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2020 et 2021 par les actifs occupés et les demandeurs d'emploi).

**Champ** : France entière.

**Lecture** : dans les espaces denses, 3,6 % des actifs ont eu recours au CPF en 2020, contre 6,7 % en 2021.

Carte 1

Taux de recours au CPF localisés des actifs occupés en 2021



**Note :** les taux de recours sont calculés par code postal et représentés au niveau plus désagrégé du code commune Insee en appliquant à toutes les communes rattachées à un même code postal le taux de recours mesuré pour l'ensemble de celui-ci (voir encadré 2).

**Source :** Insee (recensement 2019) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).

**Champ :** France entière.

**Lecture :** le taux de recours au CPF des actifs occupés est généralement plus important en Île-de-France, dans la vallée du Rhône et sur le pourtour méditerranéen.

rapport n'a pas fondamentalement changé d'une année sur l'autre et le taux de recours au CPF est d'autant plus important que le degré de densité est élevé : 6,7 % dans les espaces denses en 2021, 4,7 % dans les espaces de densité intermédiaire, 3,9 % dans les espaces peu denses et 3,1 % dans les espaces très peu denses.

(2,9 % dans les espaces peu denses et 2,2 % dans les espaces très peu denses). La suite de l'étude se concentre ainsi sur l'analyse du recours à la formation des seuls actifs occupés pour mieux identifier les facteurs susceptibles d'expliquer ces fortes disparités de recours au CPF selon le positionnement dans la grille de densité.

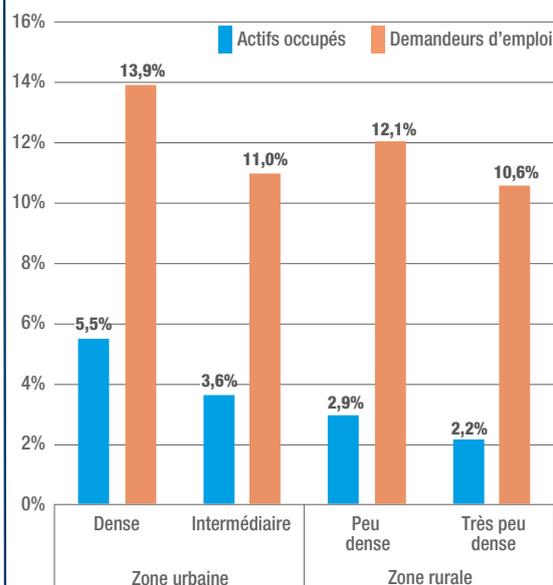
**Le recours des actifs occupés est plus sensible au lieu d'habitation que celui des demandeurs d'emploi**

En 2021, les demandeurs d'emploi recourent bien davantage à la formation professionnelle financée par le CPF que les actifs occupés (c'est-à-dire salariés et non-salariés). Ils sont en outre nombreux à bénéficier d'autres dispositifs de formation, proposés notamment par Pôle emploi. C'est dans les espaces les plus denses que les demandeurs d'emploi sont, rapportés à leur nombre, les plus enclins à mobiliser leurs droits CPF (13,9 %, graphique 2). Néanmoins, la relation croissante entre recours au CPF et degré de densité apparaît nettement moins marquée que pour les actifs occupés : le taux de recours est certes plus bas dans les espaces très peu denses (10,6 %) mais il est proche de celui des espaces de densité intermédiaire (11,0 %) et, surtout, ils sont tous deux inférieurs à celui observé pour les espaces peu denses (12,1 %).

A contrario, la part des actifs occupés bénéficiaires d'une formation en 2021 est nettement plus élevée dans les espaces urbains (5,5 % dans les espaces denses et 3,6 % dans les espaces de densité intermédiaire) que dans les espaces ruraux

Graphique 2

Taux de recours des actifs occupés et des demandeurs d'emploi en 2021



**Sources :** Insee (grille communale de densité, recensement 2019) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021).

**Champ :** France entière.

**Lecture :** en 2021, dans les espaces denses, le taux de recours des actifs occupés est de 5,5 % et celui des demandeurs d'emploi de 13,9 %.

**Encadré 2****Le Compte personnel de formation et le calcul des taux de recours localisés**

La loi du 5 septembre 2018 modifie la gouvernance du système de formation professionnelle et l'interaction entre les acteurs en supprimant notamment l'intermédiation entre les ayant droits et les organismes de formation, avec la mise en place du parcours d'achat direct dans le cadre du Compte personnel de formation (CPF). Le CPF permet à toute personne active, dès son entrée sur le marché du travail et jusqu'à la date à laquelle elle fait valoir l'ensemble de ses droits retraite, d'acquies des droits à la formation mobilisables tout au long de sa vie professionnelle. Ces droits sont crédités en euros (hors agents publics) et comptabilisés, pour chaque actif, sur son Compte personnel de formation automatiquement ouvert. L'alimentation des comptes est de 500 euros par an pour les salariés dont la durée de travail annuelle est au moins égale à la moitié de la durée légale ou conventionnelle. Dans le cas contraire, le crédit de droits de 500 euros est proratisé par la durée effectuée. Les comptes sont plafonnés à 5 000 euros. Ces règles d'acquisition de droits sont similaires pour les travailleurs indépendants. Le crédit, comme le plafond, sont majorés pour les travailleurs peu qualifiés (respectivement 800 euros et 8 000 euros) qui n'auraient pas atteint un niveau de formation sanctionné par un diplôme de niveau 3 (CAP ou BEP) ainsi que pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE). Les droits sont ensuite mobilisables, y compris pendant une période de chômage ou d'inactivité, pour suivre une formation diplômante, qualifiante ou certifiante. S'ajoutent à celles-ci quelques formations spécifiques : accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience, permis de conduire, bilan de compétence, etc. La formation peut se dérouler pendant le temps de travail, moyennant l'accord de l'employeur, ou sur le temps libre.

Le lancement de la plateforme *Mon Compte Formation* (MCF) – dont la Caisse des Dépôts a en charge la gestion – en novembre 2019 permet désormais au titulaire d'accéder en ligne au catalogue recensant l'ensemble des formations éligibles et de choisir une formation en la finançant avec son CPF. Il peut, en complément, mobiliser des abondements additionnels (Pôle emploi, régions, entreprises) ou régler lui-même la fraction du coût de la formation que le solde de son CPF et les éventuels abondements ne suffisent pas à financer.

**Recours aux droits CPF et lieu de résidence**

L'analyse du rôle du lieu d'habitation sur la consommation de formation professionnelle nécessite de traiter plusieurs enjeux méthodologiques. Tout d'abord, l'identification du lieu d'habitation. Le code postal du lieu de résidence est renseigné par les bénéficiaires lors de leur inscription en formation.

Sa valeur est certes déclarative mais il s'agit d'une information parfaitement connue du bénéficiaire ce qui limite les risques de mauvais remplissage.

Ensuite, la caractérisation du lieu d'habitation, par essence complexe, est résolue ici par l'exploitation de la grille communale de densité développée par l'Insee (voir encadré 1). Son niveau de granularité est le « Code officiel géographique (COG) » commune qu'il est possible de rapprocher du code postal à partir d'une table de passage mise à jour par La Poste. Dans l'immense majorité des cas, le périmètre du code postal est plus englobant ou équivalent à celui du code commune Insee. Il est donc possible de recalculer une grille de densité au niveau du code postal à partir des effectifs d'habitants des communes le constituant dans chaque degré de densité. Néanmoins, pour 891 couples *code Insee X code postal* (soit 2,6% de l'ensemble des couples), un même code Insee recouvre plusieurs codes postaux. Dans ce cas, les codes postaux sont rassemblés en une seule entité sur laquelle est calculée le positionnement dans la grille de densité. De la même manière, les effectifs de bénéficiaires de formations sont agrégés par code postal. Pour ces observations, le territoire de résidence est donc plus large que le périmètre initialement délimité par le code postal. A l'issue de cet exercice, la France est découpée en plus de 5 700 unités territoriales aux caractéristiques propres qui constituent l'objet de cette étude.

Enfin, la consommation de CPF est évidemment dépendante du nombre d'individus ayant acquis des droits dans l'espace délimité par le code postal (salariés et anciens salariés, travailleurs indépendants, etc.) et en mesure de les mobiliser (hors agents du service public principalement). Ce nombre est inconnu mais peut être approché par celui des actifs du territoire au sens du recensement, c'est-à-dire du nombre d'individus en âge de travailler déclarant occuper un emploi ou être au chômage. Le taux de recours communal au CPF désignera ainsi :

- pour les actifs occupés, le nombre de bénéficiaires d'une formation non repérés comme inscrits à Pôle emploi au moment de leur inscription, rapporté au nombre d'actifs occupés du territoire au sens du recensement 2019 ;
- pour les demandeurs d'emploi, le nombre de bénéficiaires d'une formation repérés comme inscrits à Pôle emploi au moment de leur inscription, rapporté au nombre de demandeurs d'emploi du territoire au sens du recensement 2019.

Par construction, ce taux de recours diffère de celui calculé dans d'autres études (Langevin, 2022 ; Albert, 2021).

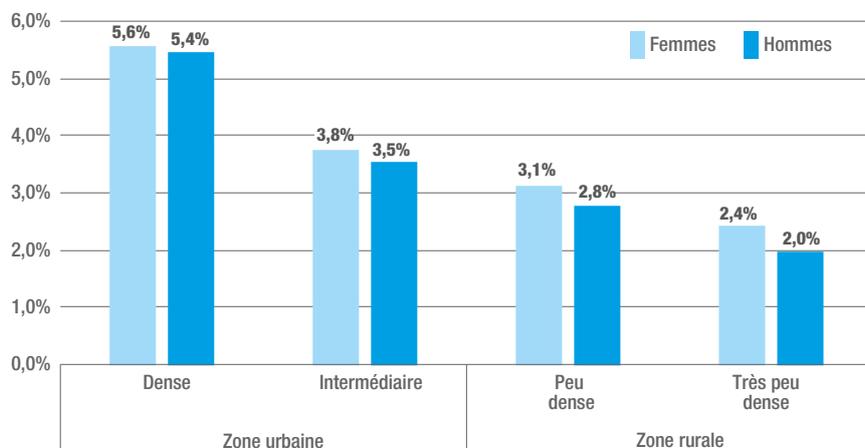
## Quel que soit le sexe ou l'âge, la consommation des actifs occupés augmente avec la densité communale

**P**armi les actifs occupés des espaces urbains, les taux de recours des femmes et des hommes sont proches, bien que légèrement plus faibles pour ces derniers (graphique 3). Cet écart est un peu plus marqué dans les espaces ruraux. En outre, quel que soit le sexe, les taux de recours augmentent avec la densité communale.

La relation croissante entre consommation de CPF et densité se vérifie également pour toutes les tranches d'âge. Ainsi, 7,2 % des actifs occupés âgés de 25-34 ans des espaces denses mobilisent leurs droits CPF pour financer une formation professionnelle, contre seulement 3,1 % des actifs occupés du même âge dans les espaces très peu denses (graphique 4). Plus généralement, le taux de recours décroît à partir de la tranche d'âge 35 à 44 ans et se stabilise à un niveau comparativement faible entre 45 et 64 ans.

Graphique 3

Taux de recours des actifs occupés selon le sexe en 2021



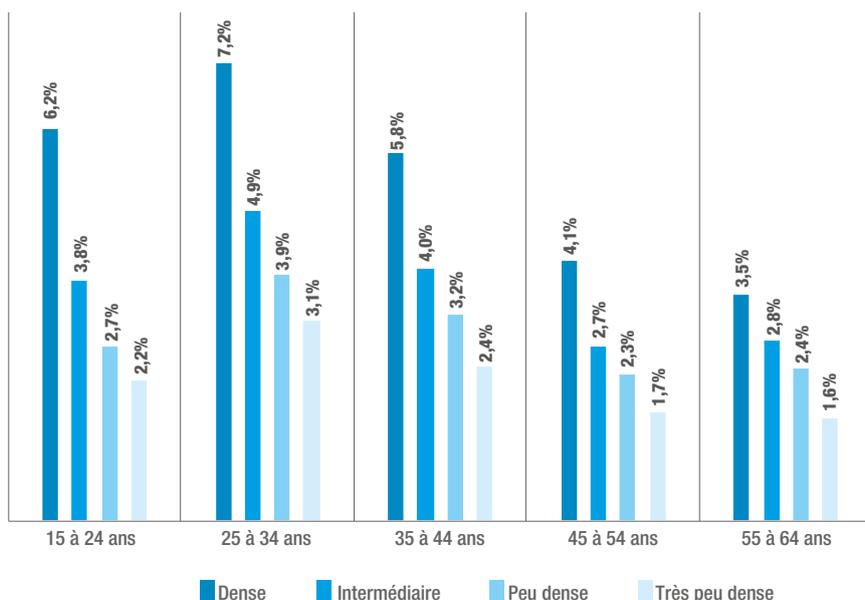
Sources : Insee (grille communale de densité, recensement 2019, statistiques locales) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).

Champ : France entière.

Lecture : en 2021, le taux de recours des femmes actives occupées dans les espaces denses est de 5,6 %.

Graphique 4

Taux de recours des actifs occupés selon la tranche d'âge en 2021



Sources : Insee (grille communale de densité, recensement 2019, et statistiques locales) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).

Champ : France entière.

Lecture : en 2021, le taux de recours des actifs occupés âgés de 25 à 34 ans dans les espaces denses est de 7,2 %.

## Identifier le rôle du lieu de résidence

Le degré de densité seul ne peut suffire à expliquer les différences de consommation de droits CPF. En effet, les caractéristiques socioéconomiques – pyramide des âges, taux d'emploi, spécialisation sectorielle des entreprises, etc. – des zones urbaines et rurales diffèrent largement (D'Alessandro *et al.*, 2021) et il est probable que ces mêmes caractéristiques modifient également les besoins de formation des habitants. A titre d'exemple, sur un

territoire où la proportion d'actifs seniors est importante, le taux de recours au CPF risque d'être plus faible dans la mesure où les seniors tendent à moins utiliser leurs droits que les autres actifs. Similairement, les fonctionnaires ne pouvant pas mobiliser leurs droits CPF en euros (toujours comptabilisés en heures) via *Mon compte formation*, les territoires dans lesquels l'emploi public représente une large part de l'emploi total sont susceptibles d'afficher des taux de recours moins élevés que les autres.

De manière à identifier les effets liés à la composition socioéconomique des territoires et, le cas échéant, confirmer ou non le rôle propre du lieu d'habitation sur la consommation des droits CPF, une analyse économétrique, dite « toutes choses égales par ailleurs », est menée. Elle vise à expliquer les écarts de taux de recours entre différents territoires à partir de leurs caractéristiques : positionnement dans la grille de densité, composition par âge et sexe, niveau de diplôme, PCS, taux de chômage, poids des grands secteurs d'activité dans l'emploi, etc. L'analyse économétrique permet ainsi de quantifier, pour chacune de ces caractéristiques, la façon dont celle-ci affecte les disparités de recours selon le positionnement dans la grille de densité.

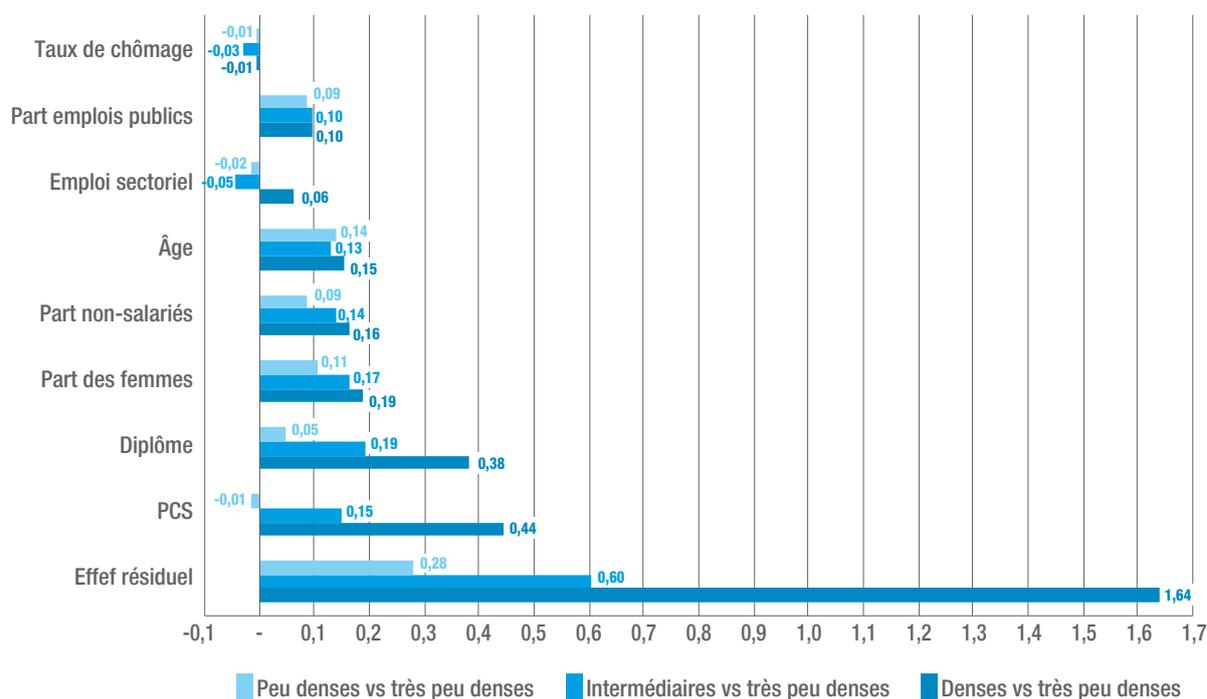
### Plus de la moitié des écarts de taux de recours entre espaces de densités différentes est expliquée par les caractéristiques locales

Au total, les caractéristiques socioéconomiques des territoires expliqueraient 48 % de l'écart de recours à la formation entre territoires denses et très peu denses, et jusqu'à 61 % de l'écart entre zones peu denses et très peu denses (graphique 5).

Deux variables jouent à cet égard un rôle particulièrement important : la composition par niveau de diplôme (contribution de +0,38 point à l'écart entre espaces denses et très peu denses) et la composition par PCS (contribution de +0,44 point à l'écart entre espaces denses et très peu denses).

**Graphique 5**

Contribution des différentes variables à l'écart de recours des actifs occupés au CPF entre les différentes catégories de la grille de densité et les espaces très peu denses (en points de pourcentages)



**Note :** résultats issus d'un modèle économétrique contrôlé par les caractéristiques démographiques et économiques du territoire de résidence (voir tableau A1 en annexe). Les coefficients du modèle sont appliqués aux valeurs moyennes des caractéristiques et les résultats obtenus sont agrégés par nature (« Âge » regroupe les effets des différentes tranches d'âge, « Diplôme » regroupe l'effet des différents diplômes, etc.).

**Source :** Insee (grille communale de densité, recensement de la population 2019, Flores 2019, REE 2021) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).

**Champ :** France entière.

**Lecture :** en 2021, toutes choses égales par ailleurs, la composition par PCS explique 0,44 point d'écart de taux de recours des actifs occupés au CPF entre les espaces denses et les espaces très peu denses.

Ces impacts sont à relier notamment à la proportion nettement plus élevée de bacheliers dans les espaces denses que dans les espaces très peu denses parmi les actifs occupés (68 % contre 51 %), et au poids sensiblement plus élevé des cadres dans l'emploi en zone dense (26 %) qu'en zone très peu dense (8 %).

Le pouvoir explicatif des autres variables introduites dans le modèle est plus modeste, qu'il s'agisse de la part des femmes dans la population active occupée, de la répartition par âge de la population active occupée, de la part de l'emploi non salarié comme de celle de l'emploi public dans l'emploi, de la répartition sectorielle des entreprises ou du niveau du taux de chômage. Néanmoins, plus la part de l'emploi public est importante et plus le taux de recours au CPF est faible (tableau A1 en annexe). En effet, les fonctionnaires ne peuvent pas librement mobiliser leurs droits à formation via l'application *Mon Compte Formation* (MCF). Le taux de recours tend également à diminuer quand la part de l'emploi non salarié augmente, mais l'effet n'est que faiblement significatif. Le taux de recours est enfin un peu plus élevé dans les zones où la part des femmes dans la population active occupée est plus importante, ce qui est cohérent avec le constat déjà établi dans le graphique 3 et de précédentes publications d'un taux de recours un peu plus élevé des femmes que des hommes : en 2020, il s'établissait ainsi à 2,31 % chez les femmes ayant eu une période d'emploi salarié dans l'année, contre 1,88 % chez les hommes (Langevin, 2021). On observe enfin, toutes choses égales par ailleurs, un recours des actifs occupés significativement moindre au CPF dans les espaces où le taux de chômage est très élevé (supérieur à 28 %).

*In fine*, l'écart résiduel inexplicé entre zones peu denses et très peu denses est faible : seulement 0,28 point. L'écart restant non expliqué par les variables socioéconomiques retenues est en revanche très significatif entre zones intermédiaires et zones très peu denses (0,60 point) et surtout entre zones denses et zones très peu denses (1,64 point). Surtout, l'analyse des formations souscrites montre que la différence de consommation des droits CPF entre espaces denses et très peu denses est relativement concentrée sur certaines certifications.

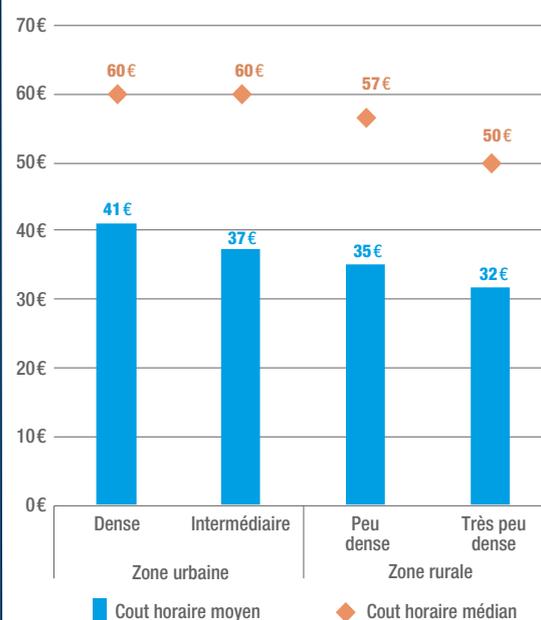
## Des choix de formations différents entre zones urbaines et rurales

Les formations suivies sont généralement plus coûteuses dans les zones urbaines : 41 euros/heure et 37 euros/heure en moyenne dans les espaces denses et de densité intermédiaire contre 35 euros/heure et 32 euros/heure dans les espaces peu denses et très peu denses (graphique 6). Cette relation se vérifie également avec les valeurs médianes, la moitié des formations coûtant plus de 60 euros/heure dans les espaces denses et intermédiaires contre 57 euros/heure et 50 euros/heure dans les espaces peu denses et très peu denses.

A la faveur de la crise sanitaire, les formations en distanciel se sont beaucoup développées après le lancement de la plateforme *Mon Compte Formation*, et leur part dans l'ensemble des formations réalisées est demeurée élevée après la levée des restrictions de circulation. On pourrait s'attendre à ce que l'appétence pour les formations en distanciel soit plus marquée dans les espaces ruraux, généralement assez éloignés des centres de formation.

Graphique 6

Coût horaire de la formation selon le degré de densité



**Sources** : Insee (grille communale de densité) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).

**Champ** : France entière.

**Lecture** : en 2021, le coût pédagogique horaire moyen des formations consommées par les actifs occupés est de 41 euros dans les zones denses.

Ce n'est pourtant pas ce que l'on observe : la proportion de formations se déroulant uniquement en présentiel apparaît même légèrement plus élevée dans les zones rurales que dans les zones urbaines (respectivement 30 % et 32 % des bénéficiaires résidant dans les espaces peu denses et très peu denses réalisent leur formation uniquement en distanciel contre respectivement 28 % et 27 % dans les espaces denses et intermédiaires, graphique 7). La part des formations mixtes, réalisées à la fois en présentiel et à distance, est en revanche plus faible dans les espaces ruraux. Les disparités entre zones urbaines et rurales en termes de coûts comme de modes de réalisation des formations reflètent en partie des choix de formations différents.

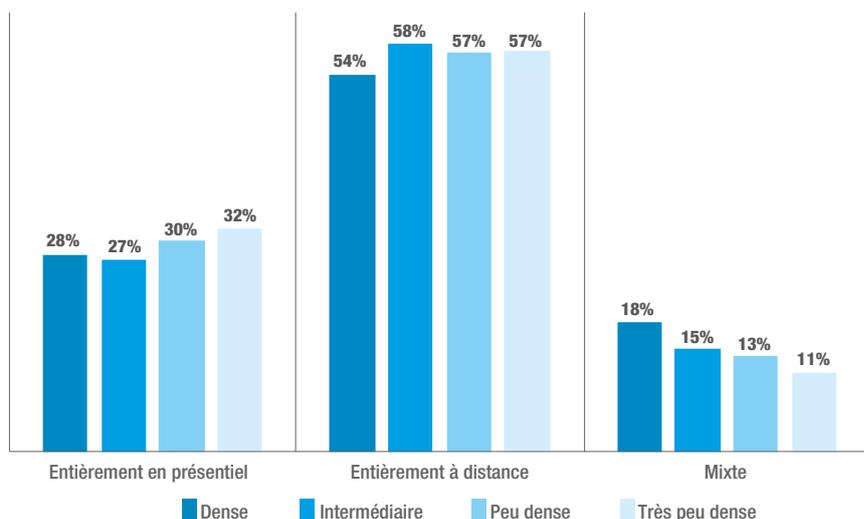
### Le taux de recours au CPF pour financer le permis B est plus de dix fois plus élevé dans les espaces denses que dans les zones rurales

Dans les espaces denses, le permis de conduire catégorie B occupe le premier rang des formations financées par les droits CPF (19 % de l'ensemble des bénéficiaires, tableau 1), le troisième dans les espaces de densité intermédiaire (7 % de l'ensemble des bénéficiaires) et, seulement, les neuvième et dixième rangs dans les espaces peu denses et très peu denses (3 % des bénéficiaires). Ainsi, le taux de recours au CPF pour le seul financement du permis B est de 1,0 % des actifs occupés dans les espaces denses contre 0,3 % dans les espaces de densité intermédiaire et 0,1 % dans les espaces peu denses et très peu

denses. Dans ces derniers, où la voiture est le principal moyen de transport, il est très vraisemblable que le permis de conduire soit souvent passé jeune, avant même l'acquisition de droits CPF conséquents. Dans les espaces les plus denses, la disponibilité des financements CPF pourrait inciter des citoyens à passer le permis B, alors même qu'ils n'en ont pas tous besoin pour leurs trajets domicile-travail. En effet, seulement 51 % des actifs occupés résidant en espace dense utilisent leur voiture pour les trajets domicile-travail, alors que c'est le cas pour plus de 80 % des actifs occupés résidant dans des espaces de densité intermédiaire ou ruraux (tableau A2 en annexe).

Toutefois, cela ne signifie pas que le financement du permis de conduire par le CPF n'est pas bénéfique sur les plans professionnel et social. En effet, les bénéficiaires de ce type de formation déclarent plus souvent avoir connu une évolution professionnelle favorable que les autres bénéficiaires du CPF et attribuent plus volontiers cette évolution favorable à leur formation (Dares, 2023). Preuve des bénéfices qu'ils espèrent en retirer, ils complètent plus souvent eux-mêmes le coût de la formation lorsque celui-ci n'est pas couvert par leur solde de droits CPF et ce pour des montants, en moyenne, supérieurs à ceux restant à charge pour les bénéficiaires d'autres formations. Enfin, les ouvriers et les actifs peu qualifiés sont surreprésentés parmi les bénéficiaires de ce type de formation. Le taux de recours au CPF élevé des espaces denses pour le financement du permis B semble d'ailleurs porté, en partie, par des

**Graphique 7**  
Mode de réalisation de la formation



**Sources :** Insee (grille communale de densité) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).

**Champ :** France entière.

**Lecture :** en 2021, dans les espaces denses, 28 % des formations souscrites par les actifs occupés sont réalisées entièrement en présentiel.

territoires plus défavorisés économiquement : le taux de recours CPF au permis B du département de Seine-Saint-Denis (2,2 %) est, par exemple, près de deux fois supérieur à celui de Paris intramuros (1,1 %).

### Des formations plus directement liées à l'exercice d'un métier dans les zones rurales

Le TOEIC (Test of English for International Communication) fournit un autre exemple de formation davantage souscrite dans les zones urbaines que dans les zones rurales ; c'est d'ailleurs le cas de l'ensemble des formations en langues étrangères. La certification la plus emblématique des différences entre urbain et rural est sans aucun doute la préparation à l'examen d'accès à la profession de conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC) qui est la 14<sup>e</sup> certification la plus suivie dans les espaces denses mais seulement la 29<sup>e</sup> dans les espaces de densité intermédiaire, la 72<sup>e</sup> dans les espaces peu denses et la 251<sup>e</sup> dans les espaces très peu denses.

A l'inverse des formations en langues ou au permis de conduire, les formations certifiantes plus directement liées à l'exercice d'un métier apparaissent à des rangs plus élevés dans les zones rurales que dans les zones urbaines : formations aux différents CACES (Certificats d'aptitude à la conduite en sécurité), formations à l'hygiène alimentaire dans la restauration collective, permis de conduire poids lourds (catégories C et CE), formations continues au transport de marchandises, etc. Ces formations doivent, par nature, fréquemment être réalisées en présentiel. A l'inverse, certaines formations, bien que plus facilement réalisables à distance (langues, informatique, secrétariat, bureautique), sont plus souvent réalisées en présentiel dans les zones urbaines. Elles sont par ailleurs moins consommées dans les zones rurales, ce qui pourrait illustrer un effet de distance aux centres de formation : les personnes habitant loin de ces équipements mais privilégiant le présentiel pourraient ainsi renoncer à se former.

Tableau 1

Les 15 formations les plus suivies par les actifs occupés selon le degré de densité

Certification / Densité communale	Rang de la formation				Part des bénéficiaires				Coût moyen (euros)
	Dense	Intermédiaire	Peu dense	Très peu dense	Dense	Intermédiaire	Peu dense	Très peu dense	
Permis de conduire catégorie B	1	3	9	10	19%	7%	3%	3%	1 110
Accompagnement à la création ou reprise d'entreprise	2	1	1	1	12%	11%	10%	9%	1 710
Certification professionnelle en langue Pipplet FLEX	3	2	2	2	9%	9%	9%	8%	1 720
Test of English for International Communication (TOEIC)	4	6	7	9	5%	5%	4%	3%	1 640
Bilan de compétences	5	5	4	4	5%	6%	7%	5%	1 690
TOSA	6	4	3	3	5%	7%	7%	7%	1 550
Certification Bureautique	7	7	5	5	3%	5%	5%	4%	1 920
Passeport de Compétences Informatique Européen	8	8	6	8	2%	3%	4%	4%	1 790
CACES	9	9	8	6	2%	3%	4%	4%	910
Test Bright Language - évaluation d'Anglais professionnel	10	11	12	16	1%	2%	2%	1%	1 600
BULATS - Linguaskill	11	12	13	19	1%	1%	1%	1%	1 590
Test Bright Anglais "level A"	12	13	15	15	1%	1%	1%	1%	1 760
Accompagnement VAE	13	10	11	13	1%	2%	2%	2%	1 150
Conducteur de voiture de transport avec chauffeur (VTC)	14	29	72	251	1%	0%	0%	0%	1 260
LILATE - Live Language Test	15	18	22	21	1%	1%	1%	1%	1 530
Hygiène alimentaire dans la restauration collective	17	14	14	11	1%	1%	1%	2%	640
Permis de conduire catégorie C	21	15	10	7	1%	1%	2%	4%	1 970
Permis de conduire catégorie CE	41	22	18	14	0%	1%	1%	2%	2 060
Formation continue obligatoire transport de marchandises	44	19	16	12	0%	1%	1%	2%	650

Sources : Insee (grille communale de densité) et Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021 par les actifs occupés).  
Champ : France entière.

Lecture : les couleurs correspondent à un gradient croissant du rouge au vert (en passant par le jaune). Les couleurs vertes correspondent aux formations les plus choisies (en termes de part de bénéficiaires), les rouges aux formations les moins choisies. Par exemple, en 2021, dans les espaces denses, le Permis (catégorie B) constitue la principale mobilisation des droits CPF : il arrive au premier rang des formations choisies avec 19 % des bénéficiaires de formations qui l'ont suivi. Lorsqu'une personne a suivi plusieurs formations, il est comptabilisé comme bénéficiaire de formation la plus onéreuse.

## Annexe

**Tableau A1**  
Déterminants du taux de recours localisé

	Actifs occupés
<b>Constante</b>	<b>-0,017</b>
<b>Densité communale<sup>(1)</sup></b>	
Dense	1,636 ***
Intermédiaire	0,599 ***
Peu dense	0,275 ***
Très peu dense	Réf.
<b>Proportion de diplômés de niveau<sup>(1)</sup></b>	
Brevet ou moins	0,083 ***
CAP-BEP	Réf.
Baccalauréat	0,046 ***
Bac +2	0,051 ***
Bac +3	0,017 **
Bac +5	0,028 ***
<b>Part de femmes parmi les actifs<sup>(1)</sup></b>	<b>0,049 ***</b>
<b>Taux de chômage<sup>(1)</sup></b>	
Moins de 28 %	Réf.
28 % ou plus	-1,246 ***
<b>Âge des actifs occupés<sup>(1)</sup></b>	
15-24 ans	-0,050 ***
25-34 ans	-0,023 *
34-44 ans	Réf.
45-54 ans	-0,027 **
55-64 ans	-0,045 ***
<b>Secteurs d'activité<sup>(3)</sup></b>	
Industrie	-0,047 ***
Construction	0,026 ***
Commerce	0,009 **
Entreprises publiques	-0,044 ***
Autres services	Réf.
<b>PCS<sup>(2)</sup></b>	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	0,018 ***
Ouvriers	-0,011 ***
Employés	Réf.
Professions intermédiaires	0,018 ***
Cadres	0,032 ***
<b>Part de l'emploi non-salarié dans l'emploi total<sup>(2)</sup></b>	<b>-0,006 *</b>
<b>Part des postes publics dans l'ensemble des postes<sup>(2)</sup></b>	<b>-0,009 ***</b>
<b>Coefficient de détermination – R<sup>2</sup></b>	<b>0,469</b>

**Note** : régression linéaire multiple par moindres carrés ordinaires. \*\*\* significatif au seuil de 1 % ; \*\* significatif au seuil de 5 % ; \* significatif au seuil de 10 %. Le tableau présente les effets des caractéristiques des communes sur le taux de recours des actifs occupés, toutes choses égales par ailleurs. Ainsi, le coefficient associé à une caractéristique considérée (par exemple vivre dans une commune dense) indique de combien le taux de recours varie pour les actifs occupés entre les communes ayant cette caractéristique et la caractéristique de référence. Prenons l'exemple de la variable densité communale : la modalité de référence correspond à la modalité des communes très peu denses. Le coefficient associé à la modalité des communes peu denses est de +0,275 : il est donc positif, et fortement significatif puisque suivi de 3 astérisques (s'il n'y avait aucun astérisque, le coefficient serait considéré comme non significativement différent de zéro). Il signifie que le taux de recours au CPF est en moyenne plus élevé de 0,275 point de pourcentage (pp) dans une commune peu dense que dans une commune très peu dense présentant par ailleurs les mêmes caractéristiques du point de vue des autres variables de la régression (proportion de diplômés, part des femmes, taux de chômage, etc.).

**Source** : Comptes personnels de formation (formations souscrites en 2021) et Insee :

(1) 2019, Recensement de la population (RP), exploitation principale ;

(2) 2019, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salariné (Flores) ;

(3) 2021, Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

**Champ** : France entière.

**Lecture** : en 2021, le taux de recours des actifs occupés augmente de 0,083 point de pourcentage (pp) lorsque la proportion de diplômés du Brevet ou moins augmente de 1 pp au détriment de celle des diplômés de CAP ou BEP.

**Tableau A2**  
Statistiques descriptives par degré de densité

	Denses	Intermédiaires	Peu denses	Très peu denses
<b>Proportion d'habitants âgés de<sup>(1)</sup></b>				
Moins de 25 ans	32,3 %	28,8 %	27,5 %	22,1 %
25 à 64 ans	50,8 %	50,0 %	50,5 %	48,6 %
Plus de 65 ans	16,9 %	21,1 %	21,9 %	29,3 %
<b>Part de femmes parmi les 15-64 ans<sup>(1)</sup></b>	51,4 %	50,9 %	49,6 %	48,4 %
<b>Proportion de diplômés de niveau<sup>(1)</sup></b>				
Brevet ou moins	11,2 %	11,6 %	9,9 %	10,3 %
CAP-BEP	20,8 %	31,2 %	36,0 %	39,2 %
Baccalauréat	18,5 %	21,3 %	22,3 %	23,4 %
Bac +2	13,2 %	14,7 %	15,0 %	13,2 %
Bac +3	13,8 %	10,9 %	9,6 %	8,2 %
Bac +5	22,6 %	10,3 %	7,3 %	5,7 %
<b>Taux d'activité<sup>(1)</sup></b>	47,9 %	45,4 %	46,2 %	43,0 %
<b>Part de femmes parmi les actifs<sup>(1)</sup></b>	48,9 %	48,6 %	47,7 %	45,7 %
<b>Taux de chômage<sup>1</sup></b>	14,6 %	14,3 %	10,7 %	11,0 %
<b>Nombre d'emplois pour 10 hab.<sup>(1)</sup></b>	5,0	3,9	2,8	2,7
<b>Proportion d'actifs de<sup>(1)</sup></b>				
15-24 ans	10,9 %	10,2 %	9,1 %	8,4 %
25-34 ans	26,2 %	21,0 %	20,0 %	18,0 %
34-44 ans	24,2 %	24,4 %	25,6 %	23,0 %
45-54 ans	23,1 %	27,3 %	28,2 %	28,8 %
55-64 ans	15,7 %	17,1 %	17,2 %	21,8 %
<b>Nombre d'établissements pour 1 000 habitants<sup>(3)</sup></b>	37	33	30	36
<b>Taille des établissements<sup>(2)</sup></b>				
Aucun salarié	9,8 %	9,3 %	10,9 %	13,1 %
1 à 9 salariés	70,5 %	71,5 %	74,1 %	76,9 %
10 salariés et plus	19,7 %	19,2 %	15,1 %	10,0 %
<b>Nombre d'entreprises créées pour 1 000 habitants en 2021<sup>(3)</sup></b>	21	13	10	10
<b>Part des entreprises<sup>(3)</sup></b>				
De l'industrie	4,1 %	6,8 %	8,9 %	11,9 %
De la construction	10,4 %	13,8 %	16,6 %	17,5 %
Du commerce	28,0 %	28,6 %	26,8 %	28,1 %
Du secteur public	12,8 %	14,3 %	12,8 %	10,9 %
Des autres services	44,7 %	36,4 %	34,8 %	31,6 %
<b>Proportion de (PCS)<sup>(2)</sup></b>				
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	5,3 %	7,1 %	10,0 %	14,5 %
Ouvriers	14,2 %	23,2 %	29,4 %	27,6 %
Employés	26,8 %	29,6 %	28,3 %	31,1 %
Professions intermédiaires	28,0 %	26,7 %	22,6 %	19,3 %
Cadres	25,7 %	13,4 %	9,7 %	7,5 %
<b>Part de l'emploi non-salarié dans l'emploi total<sup>(2)</sup></b>	10,8 %	12,5 %	19,0 %	33,5 %
<b>Part des postes publics dans l'ensemble des postes<sup>(2)</sup></b>	33,9 %	33,0 %	28,9 %	40,5 %
<b>Proportion d'actifs occupés déclarant utiliser leur voiture pour les trajets domicile-travail<sup>(1)</sup></b>	50,8 %	80,8 %	85,6 %	80,0 %

<sup>(1)</sup> 2019, Insee, Recensement de la population (RP), exploitation principale.

<sup>(2)</sup> 2019, Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores).

<sup>(3)</sup> 2021, Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (REE).

**Champ** : France entière.

**Lecture** : dans les espaces denses, 25,7 % des actifs occupés sont des cadres contre 7,5 % dans les espaces très peu denses.

## Bibliographie

Albert, C. (2021), « Le recours au Compte personnel de formation par les salariés du secteur privé : quelles évolutions entre 2019 et 2020 ? », *Questions Politiques Sociales - Les brèves*, n°10, septembre 2021, Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg10>

Bismuth, J. et M. Valéro (2021), « Le compte personnel de formation en 2020. Une hausse sans précédent des entrées en formation », *Dares Résultats*, n°59, octobre 2021, Dares, disponible sous : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/le-compte-personnel-de-formation-en-2020>

D'Alessandro, C., D. Levy et T. Regnier (2021), « Une nouvelle définition du rural pour mieux rendre compte des réalités des territoires et de leurs transformations », *La France et ses territoires – Édition 2021, Insee Références*, avril 2021, Insee, disponible sous : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5039991>

Dares (2023), « Les usages du CPF : le permis de conduire », *Autres Publications*, février 2023, disponible sous : <https://dares.travail-emploi.gouv.fr/publication/les-usages-du-cpf-le-permis-de-conduire>

Jaumont, L. (2022), « La formation professionnelle financée par le CPF en 2021 : comment la consommation évolue-t-elle ? », *Questions Politiques Sociales – Les Brèves*, n°15, juillet 2022, Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-breves-ndeg15>

Langevin, G. (2022), « Formations financées par le CPF des salariés en contrats courts ou au Smic, en 2019 et 2020 », *Questions Politiques Sociales – Les Études*, n°36, février 2022, Caisse des Dépôts, disponible sous : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/qps-les-etudes-ndeg36>

### **Les collections Questions Politiques Sociales : QPS – Les études, QPS – Les cahiers, QPS – Les brèves**

**QPS – Les études** est une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts. Elle a vocation à faire connaître les résultats des travaux d'études dans l'ensemble des domaines de la protection sociale (retraite, vieillissement, handicap...) et de la formation professionnelle. Elle est complétée par **QPS – Les cahiers** qui est une série de documents de travail diffusant des études approfondies et **QPS – Les brèves** qui propose des éclairages statistiques. L'ensemble des numéros est disponible sur le site <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/> à la rubrique **Publications et statistiques**.

[politiques-sociales.caissedesdepots.fr](https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr)

Consultez les publications ou abonnez-vous à leur diffusion sur le site : [politiques-sociales.caissedesdepots.fr](https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr) à la rubrique Publications et statistiques



Une publication de la direction des politiques sociales de la Caisse des Dépôts  
Directeur de la publication : Michel Yahiel – Rédacteur en chef : Laurent Soulat  
Réalisation : direction de la Communication - Politiques sociales  
Impression : Imprimerie CDC (75) – Dépôt légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2023 – ISSN : 2803-1474  
Contact : [etudesdps@caissedesdepots.fr](mailto:etudesdps@caissedesdepots.fr) – 12, avenue Pierre Mendès-France – 75914 Paris cedex 13

**Ensemble,  
faisons grandir  
la France**  
[caissedesdepots.fr](https://caissedesdepots.fr)

